

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: (16): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du Luxembourg. On va raser l'enceinte existant actuellement, et on doit la reporter beaucoup plus loin. Cette enceinte nouvelle se composera d'une série de trois forts, de neuf forteresses et de sept réduits. A Dusseldorf et à Neuss, on doit travailler également pour permettre l'accumulation du matériel et le départ de ce même matériel, au moyen de gares et de magasins considérables.

« Tout enfin est agencé de Wesel à Bâle pour donner au Rhin sa valeur stratégique la plus grande comme base d'opérations. On a multiplié les transports fluviaux et particulièrement les compagnies de bateaux à vapeur. A Coblenz, on élève un nouveau fort détaché près d'Ehrenbreitstein. A Ulm, on construit deux nouveaux forts détachés. A Ingolstadt, on élève trois forts détachés, et l'on doit en ajouter d'autres avec des batteries de position, pour dominer complètement le cours du Danube. A Posen, Thorn, Dantzig, Custrin, Spandau, on fait aussi des travaux considérables. »

BIBLIOGRAPHIE.

Manuel du maréchal-ferrant, par J. Combe, médecin-vétérinaire. Genève. George, 1873. 1 vol. in-8^o.

Pour beaucoup de personnes, le métier de maréchal-ferrant doit être classé dans la catégorie des arts vulgaires, pour ne pas dire grossiers. Celui qui le connaît bien sait, au contraire, que le bon maréchal est souvent appelé à faire preuve de grande habileté ; mais les bons ouvriers sont rares, plus encore dans les campagnes que dans les villes.

Depuis plusieurs années, le gouvernement vaudois fait donner, aux apprentis maréchaux, des cours théoriques et pratiques de maréchalerie. Pour compléter cette instruction, qui sera, sans nul doute, de plus en plus appréciée, M. J. Combe, médecin vétérinaire à Orbe, vient de publier, avec le concours de M. Ch. Gross, médecin-vétérinaire à Lausanne, sous le titre de : *Manuel du maréchal-ferrant, spécialement destiné aux maréchaux-ferrants civils et militaires de la Suisse romande*, un ouvrage que nous ne pouvons que recommander. Ecrit dans un style à la portée de tous, ce travail sera consulté avec fruit par ceux qui désirent connaître l'art difficile et si important de la ferrure du cheval.

Après avoir parlé de l'origine et de l'importance de la ferrure, l'auteur donne les notions indispensables sur l'anatomie, la physiologie et l'élasticité du pied, ainsi que sur les caractères d'un bon sabot. Puis viennent des articles sur la forge et sur l'action de forger les fers ; le fer une fois forgé il faut le placer, arrive donc la description de la ferrure ; description simple, mais qui fait parfaitement comprendre les divers temps de l'opération. Le chapitre des maladies du pied occupe le plus de place ; il ne pouvait, du reste, en être autrement. Enfin quelques mots sur différentes ferrures terminent le volume. De bonnes figures, intercalées dans le texte, facilitent l'intelligence du sujet.

En résumé, l'auteur a su condenser dans un traité de 140 pages tout ce qu'il y avait de nécessaire à dire sur l'art du maréchal-ferrant. C'est un ouvrage que nous aimerions à voir dans bien des mains ; il sera, en tout cas, très-utile aux officiers et soldats des troupes à cheval, ainsi qu'aux propriétaires de chevaux.

J. V.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé au personnel du contrôle des armes portatives à feu la circulaire suivante :

Berne, le 5 août 1873.

Nous avons l'honneur de vous informer que la fabrication des armes à feu portatives à répétition approchant de sa fin, les fonctions actuelles de tout le person-

nel du contrôle fédéral — contrôleur en chef, contrôleurs et aides — cesseront à la fin de l'année 1873, nous vous invitons toutefois à vous présenter pour les nouvelles places de contrôleurs qui seront créées plus tard, mais dont le nombre sera nécessairement *réduit*.

Le Département se réserve en outre de licencier les aides-contrôleurs avant le délai ci-dessus fixé.

Le chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Le *National Suisse* reçoit de l'école centrale B la correspondance suivante :

Thoune, 4 août 1873.

L'école centrale B pour les majors d'infanterie, sous la direction de M. le colonel fédéral Hoffstetter, s'est ouverte dimanche 3 courant. Une trentaine d'officiers y prennent part; ils ont pour chef de compagnie M. le colonel fédéral Stadler.

La compagnie est divisée en deux sections, allemande et française, ayant pour chefs M. le lieutenant-colonel Burnier, et M. le major fédéral Elger.

Cette école promet d'être très intéressante; les cours qui seront donnés sont des plus instructifs et des plus variés: ainsi, des cours de tactique et de stratégie, l'instruction de manœuvres combinées avec des corps de troupes considérables (cette dernière à l'état de projet), études de terrain, dessin des cartes militaires, études d'artillerie, d'équitation, etc. MM. les colonels Hoffstetter, de Linden, Stadler, Hess et de Vallière se sont réparti les travaux de ces cours aussi laborieux qu'intéressants.

L'ordre du jour est divisé en deux parties: De 6 à 11 1/2 heures du matin et de 3 à 7 1/2 heures du soir; il est très varié et comprend des exercices d'équitation, des théories et des travaux par écrit. — Il fait très chaud et nous avons beaucoup d'ouvrage. A bientôt d'autres détails.

Allemagne. — *La République française*, qui voue un soin aussi attentif qu'éclairé aux affaires militaires soit de France soit de l'étranger, publie souvent de remarquables correspondances militaires sur l'Allemagne, datées des bords de l'Elbe. Nous empruntons aux deux dernières lettres les renseignements suivants, complétés, çà et là, de nos informations particulières:

Afin d'avoir le plus d'hommes possible à sa disposition, le gouvernement allemand a décidé que chaque corps d'armée ajoutera désormais à ses deux divisions d'infanterie de ligne, une division composée d'hommes de la landwehr, et aura encore, outre cela, à sa disposition cinq à six bataillons de landwehr pour le service des garnisons, de l'occupation, etc. Les cadres de la landwehr sont complets pour les huit premiers corps d'armée; mais ils ne seront complets qu'en 1879 pour le 9^e, le 10^e, le 11^e et le 12^e corps (saxon), et qu'en 1883 pour les autres corps, soit le 13^e, le 14^e et le 15^e. Cependant les cadres de la landwehr bavaroise seront déjà au complet en 1875. Les époques de 1879 et de 1883 paraissant trop éloignées, le ministère de la guerre de Berlin vient d'engager les Etats qui doivent fournir les corps d'armée qui se rangent après les huit corps prussiens, c'est-à-dire les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e corps, à faire tout ce qui sera possible pour que leurs cadres de landwehr soient complétés avant l'époque où, d'après le cours régulier des choses, cela devrait avoir lieu... Le ministre de la guerre à Dresde, le général de Fabrice, a fait espérer au ministère de la guerre, à Berlin, que ses cadres de landwehr seront complétés en 1876.

Cette augmentation considérable de l'armée active, augmentation qui revient à deux cent seize bataillons, 35 régiments de cavalerie et 70 batteries, se fera naturellement aux dépens des troupes de remplacement. Pour combler la lacune, on

finira probablement par étendre d'un an le service obligatoire de la landwehr, à moins qu'on ne veuille former ces troupes de remplacement des jeunes gens de dix-sept à vingt ans qui consentiront à entrer au service en qualité de volontaires.

On annonçait dernièrement que le ministère de la guerre de Berlin a chargé un grand nombre de fabriques du pays et de l'étranger de la confection d'un million de fusils Maüser, chiffre auquel on veut s'arrêter pour le moment et qui est, en effet, d'autant plus suffisant, qu'on possède une quantité considérable de Dreyses et de Chassepots transformés.

Les fabriques étrangères ne sont néanmoins chargées que de la confection d'une seule pièce du fusil Maüser. La fabrique d'armes établie à Spandau produit actuellement cent maüser par jour; elle en confectionnera au moins le double quand elle aura exécuté l'ordre qui lui a été de presser tous les canons de ce fusil. On prétend que, malgré les mesures de précaution prises par l'administration militaire, des armuriers français sont parvenus à acquérir des dessins exacts de chacune des pièces dont ce fusil se compose, et à fabriquer un excellent modèle de cette nouvelle arme. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Bismarck a vivement recommandé au ministre de la guerre de faire procéder avec toute la hâte possible à la confection des maüser.

Le bataillon de fusiliers du 1^{er} régiment d'infanterie de la garde et cinq autres bataillons de fusiliers de divers corps d'armée possèdent déjà le fusil Maüser, et l'on présume qu'à la fin de l'année 1876 toute l'armée allemande aura reçu la nouvelle arme.

D'après de nouvelles expériences, voici l'appréciation que la presse militaire allemande donne de ce fusil, qu'elle met bien au dessus de tous les autres :

« C'est une arme légère, facile à manier, durable et d'un tir d'une précision remarquable. Trois temps suffisent au chargement; le coup, principalement à grande distance, est sûr et rasant. Le but en blanc est à une distance de 300 mètres (375 pas). On peut viser avec ce fusil jusqu'à 1,600 mètres (2,000 pas). L'appareil pour viser se compose de trois crans, dont l'un fixe, l'autre mobile dans une rainure et le troisième pliant à charnière. Un bon tirailleur, en précipitant ses coups et se servant de cartouches à poudre seulement, peut tirer avec ce fusil 20 coups à la minute, et la troupe dans les rangs 12 salves; ces nombres doivent être réduits pour les coups à tirer pendant le combat, où il faut viser, à 12 et même à 8. Le fusil Maüser a encore sur les autres, indépendamment de l'accélération du chargement, l'avantage que la sortie de la platine est rendue inutile avant l'ouverture de la chambre à cartouches. On a essayé, en outre, des cartouches métalliques, au lieu de cartouches en papier, et leurs enveloppes ont été rejetées automatiquement de la chambre; enfin, l'inflammation ne se détermine pas par pénétration, mais par le choc. Ce fusil est de plus muni d'un appareil de sûreté. »

L'administration militaire impériale vient de prononcer négativement sur la question qu'on s'était posée immédiatement après la dernière guerre, s'il était à propos de donner des pistolets-revolvers aux hommes de la cavalerie. En revanche, les régiments de cuirassiers seront armés d'un tout nouveau pistolet à charger par la culasse, mais l'administration militaire a bien fait remarquer que cette arme ne devait être qu'un pis-aller, et qu'elle entend que la cavalerie allemande ne chargera point autrement que le sabre au poing. On sait que cette administration s'était déjà prononcée contre l'adoption des mitrailleuses par l'armée allemande.

La librairie Mittler, à Berlin, vient de publier la liste de la marine allemande pour l'année 1873. Cette liste contient tout ce qui est en rapport direct avec la marine, administrations, troupes, stations militaires, vaisseaux de toute espèce, etc., etc. On y voit que le corps d'officiers de marine se compose d'un vice-amiral, de 3 contre-amiraux, de 14 capitaines de marine, de 30 capitaines de corvette, de 57 lieutenants de capitaine, de 100 lieutenants de marine, de 80 sous-lieutenants de marine, de 100 cadets de marine et de 56 cadets. Dans le bataillon de marine, qui est formé de 6 compagnies, on trouve 1 major, 5 capitaines, 6

lieutenants en premier, 19 lieutenants en second, puis 1 colonel et 1 lieutenant-colonel. La section d'artillerie de marine est formée de 3 compagnies ; on y trouve 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 5 capitaines, 5 lieutenants en premier, 7 lieutenants en second, puis 1 major et 1 capitaine à la suite. Le personnel des médecins de marine se compose de 1 médecin en chef, de 4 médecins supérieurs, de 15 médecins d'état-major, de 26 médecins assistants, de 2 sous-médecins et de 9 médecins commandés.

La marine allemande se compose de huit frégates cuirassées, dont deux, le *Kaiser* et le *Deutschland*, sont en construction en Angleterre, d'une corvette cuirassée, la *Hansa*, de deux bâtiments cuirassés, d'un vaisseau de ligne, de treize corvettes, dont deux, la *Thusnelda* et la *Freya*, sont encore sur le chantier, de quatre avisos, d'un yacht, de sept canonnières de première et de dix de seconde classe et de deux bâtiments de transport. Il faut ajouter à cela deux frégates et trois bricks à voiles, puis dix steamers et huit petits bâtiments à voiles pour le service des ports.

Les grandes manœuvres qui devaient avoir lieu pendant ce mois-ci sur les frontières entre Bâle, Fribourg et Constance sous les yeux du prince royal de Prusse, ont été contremandées par ordre de l'empereur, qui a sans doute craint qu'une aussi grande agglomération de troupes dans une contrée où le choléra a fait son apparition, ne favorisât les progrès de cette maladie.

La *Gazette d'Allemagne du Nord* dit que les manœuvres d'automne de la garde auront lieu cette année sur le terrain compris entre Berlin, Baruth, Dahme, Jüterbogk, Treuenbrietzen et Potsdam. Ces manœuvres commenceront le 3 septembre, pour durer jusqu'au 18 du même mois.

Autriche. — A Linz viennent d'avoir lieu les premières expériences de tir avec le nouveau fusil à répétition (système Frurwith) qui doit constituer l'armement de la gendarmerie impériale.

On dit ce fusil excellent, surtout sous le rapport de la simplicité et de l'élégance. « Dans l'intervalle de 17 à 20 secondes on peut faire partir 8 coups avec une précision de tir suffisante. Quand l'arme est chargée, et pendant le service elle l'est toujours, on n'a qu'à ouvrir et à fermer l'obturateur de nouveau après chaque décharge, pour pouvoir tirer promptement un autre coup. Tout cela est l'affaire d'une seconde ; le reste se fait de soi-même au moyen du mécanisme à répétition. En fermant ce mécanisme, on rentre dans le système à chargement successif, et le fusil fonctionne alors comme tous les autres se chargeant par la culasse. »

D'après cette description il semble que le fusil Frurwith ne serait qu'une légère variante du Vetterli avec son dernier perfectionnement pour la charge successive.

Prusse. — Dernièrement est mort le colonel en disponibilité Borbstädt, connu comme écrivain militaire, surtout par un ouvrage paru en bon temps sur la première période de la guerre de 1870, n'allant que jusqu'à Sedan et d'ailleurs de peu de mérite en dehors de la mise au jour de quelques documents officiels prussiens.

Le colonel B avait collaboré précédemment à la *Literatur-Zeitung* et au *Wochenblatt*, deux publications remarquables de pédantisme et de partialité, et qui se sont souvent distinguées par leur malveillance à l'endroit de la Suisse et de son armée. Ce n'est donc pas sans surprise que nous avons vu arriver de Frauenfeld le dernier n° de la *Gazette d'artillerie Suisse* avec un beau cadre noir pour annoncer « aux camarades » la mort de M. Borbstädt. Bien des camarades suisses n'ont pas eu ou n'auraient pas tant d'honneur.